



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

DDT

SERVICE aménagement territorial  
Secrétariat de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels, agricoles et  
forestiers

Montauban, le 2 janvier 2024

Affaire suivie par : Nelly PONS  
Tél : 05 63 22 24 31  
Mél : nelly.pons@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le président de la CDPENAF

à

Madame la présidente de la communauté  
de communes de grand sud tarn-et-garonne  
120 avenue Jean Jaurès  
82370 Labastide St Pierre

**Objet :** avis de la CDPENAF concernant le projet arrêté de révision du PLU de Mas Grenier au titre de l'article L153-16 du code de l'urbanisme

**Réf. :** let1\_20231200\_cdpenaf\_ccgstg-revision-allegée-mas-grenier.odt

**PJ :**

Vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sur le projet arrêté de la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de Mas Grenier, pour permettre la redéfinition du périmètre de la zone économique classée UE, au lieu dit « Plaine Saint Jean », pour permettre le maintien et le développement de deux entreprises présentes sur le territoire.

La demande est présentée à la commission dans le cadre de l'article L153-16 du code de l'urbanisme, pour ce projet situé sur une commune en dehors du périmètre d'un schéma de cohérence territoriale approuvé, et qui a pour conséquence la réduction d'une surface agricole.

Lors de la séance du 18 décembre 2023 la commission a émis un **avis favorable** au regard de l'article **L153-16 du code de l'urbanisme**, pour la redéfinition du périmètre de la zone UE du PLU de Mas Grenier au lieu dit « Plaine Saint Jean », par extension au sud sur 7272 m<sup>2</sup> (au nord de la parcelle C1033) et réduction au nord sur 6792 m<sup>2</sup> (parcelle C75).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, à l'égard du pétitionnaire, ou de publication, à l'égard des tiers, devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier ou par l'application télérécur, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Pour le président de la CDPENAF,  
la directrice départementale  
des territoires

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Lucie CHADOURNE-FACON